

Pourquoi se faire accompagner ?

- Faire un point sur les compétences et l'expérience acquises tout au long de ma carrière
- Les valoriser et les transmettre aux générations suivantes
- Identifier mes ressources et les transmettre aux générations suivantes
- Boucler une boucle

La fin de carrière est une étape essentielle dans un parcours de vie. Elle marque un virage, une transition au même titre que d'autres périodes de notre construction. Comme toute transition, il est utile de prendre un temps de réflexion afin de préparer au mieux la nouvelle étape qui nous attend.

Quelle démarche suivre ?

Nous vous proposons un entretien d'information (1h) préalable gratuit et sans engagement. Ce rendez-vous a pour objectif de vous présenter l'accompagnement et ses différentes phases, de comprendre notre démarche et les outils utilisés. Vous rencontrerez le (la) psychologue / consultant(e) qui vous accompagnera tout au long de la prestation.

Cet échange vous permettra d'exprimer vos attentes et d'élaborer un planning prévisionnel en fonction des disponibilités de chacun.

Notre équipe pédagogique :

- Valérie LORIC
Directrice
- Judith QUERE LE NAVEOS
Conseillère bilan psychologue du travail
- Delphine DREAN
Conseillère bilan

Un **consultant bilan unique** tout au long du bilan, un accompagnement personnalisé, la confidentialité du bilan, des projets validés réalistes et un plan d'action opérationnel.

Nos professionnels garantissent le cadre déontologique du Bilan de Compétences (bureau individuel, contenu méthodologique, ressources documentaires, etc.), et respectent le code de déontologie des psychologues.

Combien de temps ?

L'accompagnement dure 18 heures réparties en 6 à 8 séances espacées (possibilité d'adapter la durée des séances (en général deux heures), en individuel, étalées sur une période de deux à quatre mois en moyenne.

Les 18 heures sont réparties de la façon suivante : 12 heures de face à face, les autres heures étant consacrées à la réflexion personnelle.

Comment financer ?

Vous êtes salarié du secteur privé ?

- **Par votre entreprise** : dans le cadre du plan de développement des compétences. Le Bilan de Compétences fait l'objet d'une convention entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire.

- **En utilisant votre Compte Personnel de Formation** : lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé. Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur.

Vous êtes agent de la Fonction Publique Hospitalière ?

Le bilan de compétences est financé par l'ANFH.

Vous êtes agent de la Fonction Publique Territoriale ou d'Etat ?

Le bilan est financé par votre employeur avec son accord. Prochainement, vous pourrez utiliser votre CPF.

Nos tarifs

Pour connaître nos tarifs, n'hésitez pas à nous contacter. Les tarifs sont également consultables sur Mon compte Formation.

Où faire son bilan ?

- 3 agences dans le Morbihan :
- 2 rue Ella Maillart - PA Laroiseau - 56000 VANNES
 - 5 rue Simone Signoret - Immeuble « Le Transat » 56100 LORIENT
 - 1 rue des Eglantines - 56300 PONTIVY

Nous contacter

☎ 02 97 47 67 94 - ✉ contact@360rh.fr
Plus d'informations sur www.360rh.fr

🕒 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Quelles sont les étapes du bilan ?

Objectifs pédagogiques :

Notre accompagnement a pour objectif de mieux vous armer face à cette période de transition, de cerner vos atouts et potentiel vous permettant de faire face à ce changement, d'identifier vos aspirations et de les mettre en adéquation avec « les possibles » (financiers...).

Il s'agit de vous permettre de créer de nouveaux repères en phase avec vos souhaits, de définir du nouvel élan que vous souhaitez initier à votre construction personnelle.

Validation et niveau de sortie : sans niveau spécifique, attestation de Bilan.

Livrable : remise d'un document de synthèse (propriété de la personne).

Déroulé pédagogique



Phase 1 : Phase préliminaire ⌚ 1h

Confirmation de l'engagement dans la démarche.
Analyse du contexte et préciser les attentes du bilan.
Organisation du bilan : méthodologie/outils utilisés.



Phase 2 : Phase d'investigation

1 - Se connaître - ⌚ 2h

Analyse du parcours, des motivations, des intérêts et des valeurs professionnelles mais et surtout personnelles et sociales.

Outils : évaluation des intérêts (IRMR 3, HEXA 3D), questionnaires, entretiens.

2 - Aptitudes, compétences et personnalité - ⌚ 4h

Détermination des modalités de fonctionnement et analyse de la personnalité.

Outils : tests d'aptitudes et de personnalité, repérage des qualités et des points faibles, entretiens.

3 - Identification des atouts et points d'appui en vue de la transition à venir - ⌚ 9h

Formalisation des projections : peurs/craintes, espoirs/attentes ; mise en adéquation avec ses forces et leviers d'action, mise en place de stratégies ; travail sur les croyances, l'estime de soi/identité

Au sein de l'entreprise ; comment annoncer son départ, que laisser ?...

Au sein de la sphère personnelle ; identifier les éléments à privilégier, à investir...

Clarifier et affirmer le style de vie attendu, comment gérer les changements : ce nouveau "temps", rythme, le nouveau rapport/relationnel aux autres ...Repérer et évaluer mes acquis, mes potentiels inexploités, et définir la façon de les réinvestir dans la sphère sociale.



Phase 3 : Phase de conclusion

⌚ 2h

Définir les grandes étapes et les délais de réalisation, se donner une ligne directrice/fil rouge.

Définir d'un plan d'action : comment avertir du départ, que faire, comment organiser son temps en respectant ses attentes et aspirations, et en prenant en compte l'entourage.

Une phase de suivi post-bilan est systématiquement proposée et organisée pour faire le point sur les avancées du projet, les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'action et les réajustements à envisager. Cette phase se déroule sous la forme d'un entretien individuel.



La spécificité de 360RH : des projets en adéquation avec votre santé. Partenariat avec les services de santé au travail pour avis d'aptitude sur les projets envisagés.

Une pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Nous proposons un accompagnement personnalisé et individualisé au regard de la situation du handicap ainsi qu'une possibilité d'aménagements concertés avec la personne concernée (rythme de l'accompagnement, principe d'alternance, adaptation des outils, supports, etc.).

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap

Nos centres de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite : accueil adapté. Une maîtrise et une expertise des dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Une équipe expérimentée et pluridisciplinaire (réfèrent handicap, psychologues...) en étroite collaboration avec les partenaires du réseau handicap (Agefiph, MDPH, Cap emploi...).